



Règlement intérieur Haltères et Go !

Section Tennis

IMPORTANT : les courts de tennis sont du domaine public. Merci de respecter les terrains et le matériel mis à disposition

1. Membres

Une carte annuelle d'adhérent est établie à chaque personne ayant acquitté sa cotisation (renouvelable en septembre de chaque année) : elle donne accès gratuitement, après réservation, aux courts de tennis pendant un an.

2. Licence et Assurances

Les membres de la section tennis sont affiliés à la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident pendant la pratique du tennis.

3. Inscription

Pour être retenu, l'ensemble du dossier doit être rempli, complet et signé. Il comprend :

- Le bulletin d'adhésion au règlement intérieur (un exemplaire est remis à chaque membre)
- Le questionnaire de santé majeur (ou mineur)
- L'autorisation parentale (si mineur)
- Le paiement de la cotisation annuelle
- Le paiement de la caution si remise **d'une clé** (option à confirmer courant 2026)

4. Accès aux courts de Tennis Horaires d'accès : 8 h à 21 h – par tranche d'une heure

L'accès aux courts de tennis est réservé aux membres du club, licenciés, en possession de la carte de membre ou aux personnes ayant acquitté le montant de la location horaire.

Une clef du court est disponible dans un boîtier à code, à côté de la porte d'accès au court.

La réservation est obligatoire de juin à septembre. Elle se fait via l'application (gratuite et sans engagement) **Anybuddy**, téléchargeable sur un smartphone (compatible iOS et Android).

L'application fournit les créneaux disponibles et met le calendrier des réservations à jour en temps réel. Un QR code pour télécharger l'application est affiché au tableau à l'entrée du court.

Priorités L'accès au terrain multisports aux écoles du canton ou à d'autres associations, est prioritaire sur l'accès individuel (un planning d'occupation sera diffusé sur le site Internet, les réseaux sociaux et affiché à l'entrée des courts).

L'activité Tennis restera prioritaire, si les filets sont installés.

5. Tenue

Une tenue correcte (interdiction de jouer torse nu ou en brassière) et des chaussures de sports sont obligatoires.

6. Discipline

Il est interdit de fumer sur les courts.

Toute autre activité en dehors du tennis sur le court N° 1 et de sports de balles (hand-ball, basket-ball, volley-ball) sur le terrain multisports N° 2 est interdite. **Les vélos, rollers ou toute activité qui pourrait endommager le revêtement. De même, les animaux y sont interdits.**

Il est demandé de veiller à la fermeture des portes notamment entre les 2 terrains.

En cas de faute grave d'un utilisateur des courts, le bureau d'Haltères et Go peut procéder à sa radiation temporaire ou définitive.

7. Ecole de Tennis

Avant de déposer leurs enfants mineurs sur le court, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'éducateur.

8. Multisports

Le club permet l'accès au terrain équipé en« multisport » aux écoles, associations ou groupes organisés pour la pratique du basket-ball, hand-ball, volley-ball (avec un ballon adapté aux structures).

Le club se dégage de toute responsabilité lors de l'utilisation du terrain pour ces activités. Seuls les représentants habilités de l'association Haltères & Go, peuvent manipuler les filets et les poteaux.

9. Acceptation du règlement

Le présent règlement intérieur s'inscrit dans une démarche de respect mutuel et de responsabilité partagée. Chaque adhérent contribue, par son comportement, à faire de Haltères & Go ! un lieu agréable, sûr et accueillant.

Signature de l'adhérent

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :